
**PROCES VERBAL valant COMPTE-RENDU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES HAUTS DU VAL DE SAONE**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département
de la Haute-Saône

Séance du 16 JUIN 2022

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents : 63

En exercice : 63

Ont pris part : 56

- *Présents à voix délibératives : 50*
- *Pouvoirs : 6*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt deux le seize juin à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la salle de convivialité de Gevigny et Mercey.

Date de la convocation:
09/06/2022

Date d'affichage de la
convocation:
09/06/2022

COMMUNE	TIT/SUP	NOM	PRENOM	
ABONCOURT GESINCOURT	TITULAIRE	GARRET	Claudine	
ABONCOURT GESINCOURT	SUPPLEANT	MENNETREY	Isabelle	Présente
AISEY ET RICHECOURT	TITULAIRE	MERCIER	Guy	Présent
AISEY ET RICHECOURT	SUPPLEANT	MERCIER	Philippe	
ARBECEY	TITULAIRE	LECORNEY	Régis	Présent
ARBECEY	SUPPLEANT	RUISSEAUX	Aline	
AUGICOURT	TITULAIRE	MOUCHOT	Nadia	Présente
AUGICOURT	SUPPLEANT	MARIOTTE	Bruno	
BARGES	TITULAIRE	BERTRAND	Laurent	Présent
BARGES	SUPPLEANT	MATJASEC	Michel	Présent sans voix délibérative
BETAUCOURT	TITULAIRE	BILICHTIN	Lydie	Présente
BETAUCOURT	SUPPLEANT	PY	Jacqueline	
BETONCOURT SUR MANCE	TITULAIRE	HENNINGER	Virginie	Présente
BETONCOURT SUR MANCE	SUPPLEANT	SERRAFIN	Serge	Présent sans voix délibérative
BLONDEFONTAINE	TITULAIRE	FAVRET	Jacky	Présent

BLONDEFONTAINE	SUPPLEANT	LAIR	Sébastien	
BOUGEY	TITULAIRE	BILLY	Michel	Présent
BOUGEY	SUPPLEANT	GUYOT DE SAINT MICHEL	Jean	
BOURBEVELLE	TITULAIRE	COLOTTE	Christian	Présent
BOURBEVELLE	SUPPLEANT	RUAUX	Céline	
BOURGUIGNON LES MOREY	TITULAIRE	PITAVY	Eliane	Présente
BOURGUIGNON LES MOREY	SUPPLEANT	DIZIN	Jérôme	
BOUSSERAUCOURT	TITULAIRE	FENOUILLOT	Noël	Présent
BOUSSERAUCOURT	SUPPLEANT	PAULIN	Jean-Luc	
CEMBOING	TITULAIRE	DARGENT	Yvain	Présent
CEMBOING	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Evelyne	
CENDRECOURT	TITULAIRE	BILLEREY	Philippe	Présent
CENDRECOURT	SUPPLEANT	COCAGNE	Louis	
CHARMES ST VALBERT	TITULAIRE	NITHARD	Jean-Louis	Présent
CHARMES ST VALBERT	SUPPLEANT	DANNER	Sylvaine	
CHAUVIREY LE CHATEL	TITULAIRE	RICHETON	Michel	Présent
CHAUVIREY LE CHATEL	SUPPLEANT	MANRESA	Patrick	
CHAUVIREY LE VIEIL	TITULAIRE	RICHARD	Serge	
CHAUVIREY LE VIEIL	SUPPLEANT	LOISEAU	David	
CINTREY	TITULAIRE	SPRINGAUX	Florence	Présente
CINTREY	SUPPLEANT	BAILLET	Bertrand	
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	MOLLIARD	Romain	Présent
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	BONNARD	Corinne	Présente
COMBEAUFONTAINE	TITULAIRE	PERNIN	Marie-Christine	Présente
CORNOT	TITULAIRE	CASTELLETTI	Dominique	Pouvoir à Romain MOLLIARD
CORNOT	SUPPLEANT	DEMAILLE	Christophe	
CORRE	TITULAIRE	LITZLER	Christine	Présente
CORRE	TITULAIRE	HAPPEL	Frédéric	Présent
CORRE	TITULAIRE	METRIS	Gaëlle	Présente
FOUCHECOURT	TITULAIRE	GARRET	Frédéric	Pouvoir à Romain MOLLIARD
FOUCHECOURT	SUPPLEANT	REMERY	Alexis	
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	RACLOT	Loïc	Pouvoir à Lydie BILICHTIN
GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	CARTERON	Françoise	Présente

GEVIGNEY MERCEY	TITULAIRE	PIROULEY	Francis	Présent
GOURGEON	TITULAIRE	PIERRE	Nicolas	Présent
GOURGEON	SUPPLEANT	MAIROT	Jean-Pierre	
JONVELLE	TITULAIRE	DON	Roland	
JONVELLE	SUPPLEANT	BARROY	Gérard	
JUSSEY	TITULAIRE	ECHILLEY	Jacques	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	CHEVILLEY	Nathalie	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	PIGHETTI	Alexandre	Pouvoir à Jean-Louis BILLY
JUSSEY	TITULAIRE	MOUGIN	Mélissa	
JUSSEY	TITULAIRE	BILLY	Jean-Louis	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	MADRON	Yvette	Pouvoir à Jean-Louis BILLY
JUSSEY	TITULAIRE	PETRIGNET	Didier	Présent
JUSSEY	TITULAIRE	DIDIER	Dominique	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	MIGNARD	Evelyne	Présente
JUSSEY	TITULAIRE	FEBVRE	Emilien	
LA ROCHE MOREY	TITULAIRE	TUPINIER	Thierry	Pouvoir à Florence SPRINGAUX
LA ROCHE MOREY	SUPPLEANT	PASSARD	Yohan	
LAMBREY	TITULAIRE	DUBOIS	Michel	Présent
LAMBREY	SUPPLEANT	GALLAUZIAUX	Fabien	
LAVIGNEY	TITULAIRE	DELHIER	Brigitte	Présente
LAVIGNEY	SUPPLEANT	DELAITRE	Cédric	
MAGNY LES JUSSEY	TITULAIRE	GIROD	Jean-Pol	Présent
MAGNY LES JUSSEY	SUPPLEANT	CORNU	Marie-Agnès	
MALVILLERS	TITULAIRE	SAINT-AVIT	Sylvain	Présent
MALVILLERS	SUPPLEANT	BOLOT	Jérémie	
MELIN	TITULAIRE	MULLER	Marie-Hélène	Présente
MELIN	SUPPLEANT	VIENNOT	Pierre	
MOLAY	TITULAIRE	DOUSSOT	Pascal	
MOLAY	SUPPLEANT	GRATTEPAIN	Michel	
MONTCOURT	TITULAIRE	MOUGIN	Marie-Claude	Présente
MONTCOURT	SUPPLEANT	HUCHON	Isabelle	
MONTIGNY LES CHERLIEU	TITULAIRE	AUBRY	André	Présent
MONTIGNY LES CHERLIEU	SUPPLEANT	GROSMAIRE	Gérald	

OIGNEY	TITULAIRE	GRUNDWALD	Gilles	Présent
OIGNEY	SUPPLEANT	MEYER	Serge	
ORMOY	TITULAIRE	VERNIER	Hubert	Présent
ORMOY	SUPPLEANT	VERNIER	Christophe	
PREIGNEY	TITULAIRE	CROCHET	Jean-Claude	Présent
PREIGNEY	SUPPLEANT	DELPOUX	Sabrina	
RAINCOURT	TITULAIRE	MARTEL	Cédric	Présent
RAINCOURT	SUPPLEANT	GRANDJEAN	Sébastien	
RANZEVILLE	TITULAIRE	RUAX	Eric	
RANZEVILLE	SUPPLEANT	GUILLAUME	Magali	
ROSIERES SUR MANCE	TITULAIRE	MASSEY	Christiane	Présente
ROSIERES SUR MANCE	SUPPLEANT	COCAGNE	Pascal	
SAINT MARCEL	TITULAIRE	SIMONIN	Patrick	
SAINT MARCEL	SUPPLEANT	VILLEMIN	Victor	
SEMMADON	TITULAIRE	PERCEVAL	Emmanuelle	Présente
SEMMADON	SUPPLEANT	CAMUSET	Denis	
TARTECOURT	TITULAIRE	LAMARRE	Patrick	Présent
TARTECOURT	SUPPLEANT	VIRIOT	Jean-François	
VERNOIS SUR MANCE	TITULAIRE	RODRIGUES	Pascal	Présent
VERNOIS SUR MANCE	SUPPLEANT	MORTON	Géorgina	
VILLARS LE PAUTEL	TITULAIRE	CARREL	Agnès	Présente
VILLARS LE PAUTEL	SUPPLEANT	ROBERT	Didier	
VITREY SUR MANCE	TITULAIRE	BERGER	Frédéric	Présent
VITREY SUR MANCE	SUPPLEANT	DORMONT	Sabine	
VOUGECOURT	TITULAIRE	GAZILLOT	André	Présent
VOUGECOURT	SUPPLEANT	GAZILLOT	Catherine	

La séance commence par le rapport sur le transfert de la compétence eau potable et assainissement, présenté par le cabinet KPMG.

M le Président fait l'appel des élus, énonce les pouvoirs et les absents excusés.

Il soumet ensuite le compte-rendu du conseil communautaire du 13 avril 2022 à l'approbation des élus.

Sur proposition du Président, Lydie BILICHTIN est nommée secrétaire de séance.

29/2022 : MISE EN PLACE BOURSE ETUDE PROFESSIONNELS DE SANTE

Dans le cadre de sa politique en matière de santé, la Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône souhaite se doter d'un nouvel outil permettant de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé sur son territoire qui aujourd'hui présente des carences en offre de soin, notamment s'agissant des médecins généralistes, des chirurgiens -dentaires et des kinésithérapeutes.

La Communauté de Communes des Hauts du Val de Saône a lancé depuis un an une politique volontariste en matière d'immobilier de santé, visant à couvrir le territoire de maisons médicales ou maisons de santé afin d'offrir des conditions d'exercice plus attrayantes pour les professionnels de santé.

Afin de compléter ce dispositif, Monsieur le Président propose de mettre en place des bourses pour encourager des jeunes étudiants en médecine à s'installer sur le territoire.

L'article L.1511-8 du Code général des collectivités territoriales autorisent les communes et leurs groupements à intervenir dans ce domaine.

Monsieur le Président propose aux membres du conseil communautaire d'instaurer une allocation de 600 € par mois qui pourrait être attribuée :

- A tous les étudiants en médecine de la 2ème à la 6ème année (c'est-à-dire de bac + 2 à bac +6)
- Aux étudiants en chirurgie dentaire
- A tous les futurs masseurs kinésithérapeutes, de la 1ère à la 4ème année incluse

En contrepartie, l'étudiant s'engagera à exercer dès la fin de ses études sur le territoire de la CCHVS pendant le nombre d'années pour lesquelles il a bénéficié de l'aide de la collectivité, avec un minimum de 2 ans.

Monsieur le Président propose que tout autre demande d'un étudiant sur une autre spécialité sera examinée.

Monsieur le Président propose que les candidats à ce dispositif devront adresser leur candidature à la CCHVS qui sera ensuite examinée lors d'une réunion du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

Décide d'instaurer cette politique de bourses telles que présentée ci-avant.

Voté à la majorité

Pour : 54 Contre : 2 (Virginie HENNINGER, Emmanuelle PERCEVAL) Abstentions : 0

30/2022 : PROGRAMMATION LEADER 2023 – 2027 : CANDIDATURE DU GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS VESOUL – VAL DE SAONE

Dans le cadre du démarrage de la nouvelle période de programmation européenne 2023-2027, le Pays Vesoul – Val de Saône a décidé, par délibération en date du 9 décembre 2021, de présenter sa candidature à l'appel à projet LEADER, lancé au cours du mois de février dernier par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté, en qualité d'autorité de gestion des fonds européens.

Pour mener à bien ce projet, le « Groupe d'Action Locale », constitué lors de la programmation LEADER 2014-2022 reste en vigueur et est composé de 176 communes, regroupées en 5 EPCI :

- La communauté d'agglomération de Vesoul
- La communauté de communes Les Combes
- La communauté de communes Terres de Saône
- La communauté de communes du Triangle Vert
- La communauté de communes des Hauts du Val de Saône

Il est rappelé que le GAL est porté juridiquement par le syndicat mixte du Pays Vesoul – Val de Saône.

Depuis le mois d'avril, le Pays mène donc une large concertation auprès des acteurs du territoire en vue de l'élaboration du dossier de candidature LEADER.

L'ensemble de ces travaux conduit à orienter et à proposer une nouvelle stratégie de développement rural pour la période de programmation 2023-2027, ainsi qu'à définir une nouvelle priorité ciblée.

La candidature du Pays doit être déposée auprès de la Région avant le 29 juillet 2022.

Enfin, en cas de sélection de la candidature LEADER, il conviendra d'installer un « comité de programmation », instance décisionnelle constituée de partenaires locaux du territoire, représentatifs des différents milieux socio-économiques concernés par la stratégie LEADER du GAL.

Il est précisé que la moitié des membres du comité de programmation doit représenter le secteur privé, l'autre moitié étant composée des élus des EPCI membres du Pays.

Ce comité est chargé de la mise en œuvre de la stratégie, il sélectionne les projets et décide du soutien apporté par LEADER aux maîtres d'ouvrage d'opérations s'inscrivant dans son plan de développement.

Lors de l'installation du comité de programmation, un/une président/e sera désigné/e en son sein par les membres.

La composition du futur comité de programmation est la suivante :

- ✓ Collège « public » - 20 membres (10 titulaires / 10 suppléants)
 - ◆ 4 représentants par EPCI (2 titulaires / 2 suppléants)
- ✓ Collège « privé » - 20 membres (10 titulaires / 10 suppléants)
 - ◆ représentants de la société civile : commerçants, agriculteurs, artisans...
 - ◆ citoyens associés, consommateurs, acteurs culturels...
 - ◆ associations, représentants élus des chambres consulaires...

Il est précisé :

- ◆ qu'il n'est pas obligatoire que les membres du collège privé titulaires/suppléants représentent la même structure, la répartition sera effectuée en fonction des candidatures.
- ◆ lorsque le titulaire et le suppléant sont présents en séance du comité de programmation, seul le titulaire peut voter.
Un membre suppléant ne peut pas remplacer un autre membre titulaire.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- ◆ de soutenir la candidature à l'appel à projet LEADER 2023-2027 du GAL du Pays Vesoul-Val de Saône,
- ◆ de désigner quatre représentants pour siéger au sein du comité de programmation LEADER : deux titulaires et deux suppléants.

TITULAIRE	SUPPLEANT
Christine LITZLER	Agnès CARREL
Gaëlle METRIS	Lydie BILICHTIN

Voté à l'unanimité.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

31/2022 : AIDE A L'IMMOBILIER – DOSSIER JUSSEY COIFFURE – SCI LMJC

Par délibération en date du 24 mars 2022, le conseil communautaire a validé l'attribution d'une subvention au titre de l'aide à l'immobilier à l'entreprise JUSSEY COIFFURE, pour un montant de 4144,47 €. Le projet de cette entreprise a été porté par la SCI LMJC, il convient donc d'attribuer la subvention réservée à la SCI.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve cette proposition et décide :

- D'ACCORDER A L'ENTREPRISE SCI LMJC une subvention de 4 144.47 € (soit 10% des travaux éligibles) pour soutien à l'investissement immobilier au profit de l'entreprise JUSSEY COIFFURE
- PRECISE que la subvention est attribuée sous le régime d'aide de Minimis « Règlement (UE) n°1407/2013 de la Commission du 18 Décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne aux Aides de Minimis, publié au JOUE L 352 du 24 Décembre 2013. »
- Dès à présent, D'EXCLURE toute possibilité d'aide pour ces mêmes dépenses et notamment en cas de cession.
- D'AUTORISER le Président à signer tout document afférent à la présente décision.
- D'OUVRIER les crédits nécessaires au budget à l'opération IMMOBILIER D'ENTREPRISE pour un montant de 4 144.47 €.

Voté à l'unanimité.

Pour : 56

Contre : 0

Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h45.

Le Président

La secrétaire de séance

Romain MOLLIARD

Lydie BILICHTIN